



Conditions Générales de Ventes

1. Définitions

- * Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Cie LES REMOULEURS
- * Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre Cie LES REMOULEURS et le Client. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par Cie LES REMOULEURS ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.
- * Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- * Formation interentreprises : Formation sur catalogue réalisée qui regroupe des stagiaires issues de différentes structures.
- * CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- * OPCO : les Opérateurs de Compétences.

2. Objet et champ d'application

Cie LES REMOULEURS, en tant qu'organisme de formation, conçoit et dispense des formations pour son compte ou pour le compte d'autres organismes de formation.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Cie LES REMOULEURS pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

3. Documents contractuels

Cie LES REMOULEURS fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. L'inscription est définitivement validée lorsque cette convention est retournée à Cie LES REMOULEURS signée.

Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

A l'issue de la formation, Cie LES REMOULEURS remet une attestation de formation au Stagiaire.

Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Cie LES REMOULEURS lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture et du certificat de réalisation.

4. Conditions financières, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués en euros net de TVA. Toute formation commencée est due en entier.

Seuls les prix figurants sur les offres écrites, transmises par devis et validées par une convention de formation professionnelle, engagent Cie LES REMOULEURS vis-à-vis du Client.

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par Cie LES REMOULEURS au Client. Le devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à Cie LES REMOULEURS par tout moyen à la convenance du Client.

Les propositions envoyées par devis sont valables 1 mois, à partir de la date de transmission de ce dernier.

Les factures sont payables en euros, à réception de facture, sans escompte et à l'ordre Cie LES REMOULEURS.

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com.

Cie LES REMOULEURS se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

Pour les formations Interentreprises :

- Les factures sont émises à l'inscription.
- L'acceptation de Cie LES REMOULEURS étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, Cie LES REMOULEURS se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts.

5. Règlement par un OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à Cie LES REMOULEURS.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par Cie LES REMOULEURS au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à Cie LES REMOULEURS au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, Cie LES REMOULEURS se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. Report de date ou changement d'horaire en cours de formation

La séance peut ensuite être reportée selon le planning du formateur. En dehors de ce délai, les heures seront facturées.

7. Annulation, Absence ou Interruption de formation

Sauf cas de force majeure dûment justifié, tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par Cie LES REMOULEURS.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de Cie LES REMOULEURS distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Cie LES REMOULEURS..

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, Cie LES REMOULEURS se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- Dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : Aucun frais d'annulation
- Dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 50 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Annulation par Cie LES REMOULEURS :

Cie LES REMOULEURS se réserve le droit d'annuler tout ou une partie de la formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie ou absence de formateur,...) sans dédommagements, ni pénalités versés au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalités. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes correspondantes au reste des heures prévues par le contrat.

8. Conditions restrictives

Cie LES REMOULEURS se réserve le droit :

- d'exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation conformément aux règles décrites dans le règlement intérieur de Cie LES REMOULEURS.
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

9. Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, Cie LES REMOULEURS est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Cie LES REMOULEURS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à Cie LES REMOULEURS, les désastres naturels, les

incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Cie LES REMOULEURS.

10. Informatique et libertés

Des informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Cie LES REMOULEURS sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation.

Conformément à la loi n° 78--17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par courrier adressé à Cie LES REMOULEURS 14 place du Général de Gaulle 22290 LANVOLLON ou par voie électronique à : formation@remouleurs.com.

En particulier, Cie LES REMOULEURS conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, Cie LES REMOULEURS s'engage, sauf accord express du stagiaire pour des besoins spécifiques de l'organisme, à effacer à l'issue des formations toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

11. Confidentialité et Communication

Cie LES REMOULEURS, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents, supports pédagogiques et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par Cie LES REMOULEURS au Client.

Il est notamment interdit de reproduire les supports pédagogiques, de manière directe ou indirecte, en partie ou en totalité, de les adapter, de les modifier, de les traduire, de les diffuser et de les commercialiser.

Cie LES REMOULEURS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par Cie LES REMOULEURS comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise Cie LES REMOULEURS à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant, à moins qu'il n'ait par écrit manifesté le souhait contraire.

12. Limitation de responsabilité

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Cie LES REMOULEURS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de Cie LES REMOULEURS est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

13. Règlement intérieur

L'entrée en formation engage l'entière adhésion au règlement intérieur, disponible sur le site internet de Cie LES REMOULEURS

14. Propriété intellectuelle

Cie LES REMOULEURS est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Cie LES REMOULEURS pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Cie LES REMOULEURS. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Cie LES REMOULEURS. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles

L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, Cie LES REMOULEURS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

15. Renonciation

Le fait, pour Cie LES REMOULEURS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

16. Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Cie LES REMOULEURS et ses Clients.

17. Attribution de compétence

En cas de litige survenant entre le client et Cie LES REMOULEURS, il sera recherché en premier lieu une solution à l'amiable. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Guingamp, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront.